

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

**COMMUNE DE SOMMERAU**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°7/2016  
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2016 à 19H30**

Nombre de conseillers élus : ..... 48  
 Nombre de conseillers en fonction : ..... 44  
 Nombre de conseillers présents en séance : ..... 35, puis 36 (à compter du point 2016-91) puis 37 (à compter du point 2016-92)  
 Nombre de Votants : ..... 39, puis 40 (à compter du point 2016-91) puis 41 (à compter du point 2016-92)  
 ..... dont 4 procuration(s)  
 Date de convocation : ..... 06 septembre 2016

L'an deux mille seize le quinze septembre à dix neuf heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire

Étaient présents :

MULLER Roger ..... Maire et maire délégué d'Allenwiller  
 LORENTZ Béatrice ..... 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire et maire délégué de Singrist  
 KLEIN Dominique ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald  
 HUFSCMITT Franck ..... 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal (entré au point 2016-91)  
 LACROIX Sandra ..... 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire délégué de Salenthal  
 PAULEN René ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué de Singrist  
 STORCK Gérard ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué d'Allenwiller  
 ZINGARELLI Bruno ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 GROSS Gérard ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 GUNTNER Stéphane ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Singrist  
 KUGEL Carole ..... 2<sup>ème</sup> Adjointe au maire délégué de Salenthal  
 SCHNEIDER Jean Jacques ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué d'Allenwiller  
 HALTER Thierry ..... 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 ANTONI Cathy ..... Conseillère municipale  
 ANTONI Sébastien ..... Conseiller municipal  
 BERLEMONT Nathalie ..... Conseillère municipale (entrée au point 2016-92)  
 CHARDON Christine ..... Conseillère municipale  
 ENGEL Isabelle ..... Conseillère municipale  
 FRIEDRICH Frédéric ..... Conseiller municipal  
 GASS Karine ..... Conseillère municipale  
 GROSS Laurence ..... Conseillère municipale  
 HALFTERMEYER Dominique ..... Conseiller municipal  
 HEINRICH Cécile ..... Conseillère municipale  
 JAEGER Jacqueline ..... Conseillère municipale  
 JOCQUEL Julien ..... Conseiller municipal  
 KIEFFER Josiane ..... Conseillère municipale  
 KOESSLER François ..... Conseiller municipal  
 LEHE Manuel ..... Conseiller municipal  
 LORENTZ Bruno ..... Conseiller municipal  
 MUHL Franck ..... Conseiller municipal  
 OSTERMANN Ernest ..... Conseiller municipal  
 SACHS Marie Odile ..... Conseillère municipale  
 SCHLEGEL Audrey ..... Conseillère municipale  
 SCHWARTZ Michaël ..... Conseiller municipal  
 SIMON Etienne ..... Conseiller municipal  
 VONSEEL Christian ..... Conseiller municipal  
 ZIMMERMANN Guy ..... Conseiller municipal

Absent(s) excusé(s) :

FRIEDRICH Jean-Louis ..... Conseiller municipal (procuration à LORENTZ Béatrice)  
 MESSMER Marie-Pia ..... Conseillère municipale (procuration à KLEIN Dominique)  
 SCHALL Véronique ..... Conseillère municipale (procuration à SCHWARTZ Michaël)  
 SCHROETER Vincent ..... Conseiller municipal (procuration à ANTONI Sébastien)

Absent(s) non excusé(s) :

AUER Maurice ..... Conseiller municipal  
 BOEHM Alain ..... Conseiller municipal  
 THOMAS Olivier ..... Conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

KALCK Pascale ..... Attachée Territoriale Principale

Ordre du Jour

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2°) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2016

- 3°) Fonds de soutien au développement des activités périscolaires - Reversement au profit de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau
- 4°) Commune déléguée d'Allenwiller – Extension Réseau de chaleur – Contrat de Maîtrise d'œuvre – Attribution
- 5°) Travaux à l'église de Singrist – Participation du Conseil de Fabrique
- 6°) Commune déléguée de Birkenwald - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)- Approbation de convention – Mission assistance technique en urbanisme pour modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme
- 7°) Location logement 23 rue Principale Allenwiller (Logement Est)
- 8°) Salle plurifonctionnelle de Singrist – Tarifs de location - Complément
- 9°) Acquisition terrain accès salle à Birkenwald
- 10°) Location de terrain à Allenwiller
- 11°) Urbanisme – Informations
- 12°) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 13°) Informations diverses

<b>DCM 2016-84 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)</b>
---

*Point 1*

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M FRIEDERICH Frédéric et KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2016-85 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2016</b>
--

*Point 2*

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2016, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le procès-verbal est approuvé

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2016-86 : Fonds de soutiens au développement des activités périscolaires – Reversement au profit de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau</b>
---

*Point 3*

*Rapporteur : Roger MULLER*

L'Etat a créé un fonds de soutien au développement des activités périscolaires destiné à aider les collectivités territoriales à mettre en place la réforme des rythmes scolaires. L'aide est versée aux Communes siège d'une école élémentaire ou maternelle publique.

Mais dans notre Communauté de Communes, la compétence scolaire relève de l'intercommunalité pour ce qui concerne les RPI concentrés. De ce fait, les sommes perçues par les Communes au titre du fonds de soutien, doivent revenir à l'EPCI, qui organise lesdites activités.

Aussi, il est proposé d'acter, par voie de délibérations de principe concordantes prises par le Conseil de Communauté et les Conseils Municipaux concernés, le reversement à la Communauté de Communes des recettes en question. Le Conseil de Communauté a délibéré en ce sens le 6 juillet 2016.

Le Conseil est invité à se prononcer.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après délibération :

- acte le reversement à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau, des sommes que l'Etat leur verse au titre du Fonds d'Amorçage (pi : 90 € \* 125 élèves pour 2015/2016 soit 11250 €).
- dit que cette délibération est valable tant que la ComCom organise les NAP.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Prend la décision budgétaire modificative suivante :

**Budget Primitif 2016**  
**Section de fonctionnement**

Recettes : Article	7488	- autres attributions et participations :	+ 11 250 €
Dépenses : Article	7489	- reversement et restitution sur autres attributions et participations :	+ 11 250 €

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2016-87 : Commune déléguée d'Allenwiller – Extension Réseau de chaleur- Contrat de Maîtrise d'oeuvre - Attribution**

*Point 4*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Par délibération en date du 28 avril 2016 (point 2016-56), le Conseil municipal avait autorisé la consultation en vue d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du réseau de chaleur sur Allenwiller.

Cette consultation est arrivée à son terme et il y a lieu d'attribuer cette mission.

Le rapport de vérification des offres a été transmis aux conseillers en vue de statuer.

**Décision du Conseil Municipal**

Vu le rapport de vérification des offres,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du réseau de chaleur à Allenwiller à la Sté CAP ENERGIES de Mutzig pour un montant provisoire de 22 500 € HT
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 (opération 2080001).

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2016-88 : Travaux à l'église de Singrist – Participation du Conseil de Fabrique**

*Point 5*

*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*

Il y a lieu d'autoriser le maire à encaisser un chèque de 1352 € du Conseil de Fabrique de Singrist au titre d'une participation aux travaux d'installation de blocs de secours à l'église de Singrist.



## Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de Mme LORENTZ et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte le chèque de 1352 € du Conseil de Fabrique de Singrist: titre d'une participation aux travaux d'installation de blocs de secours à l'église de Singrist.
- Autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant (section investissement)

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2016-89 : Agence d'Ingénierie Publique (ATIP) – Approbation de convention – Mission assistance technique en urbanisme pour la modification N°1 (avec enquête publique) du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Birkenwald**

*Point 6*

*Rapporteur : Dominique KLEIN*

La commune de SOMMERAU a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 1<sup>er</sup> février 2016, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer notamment la mission suivante :  
**L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,**

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à cette mission ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé

- de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante : **Modification N°1 (avec enquête publique) du PLU de la Commune déléguée de BIRKENWALD** ; mission correspondant à 12 demi-journées d'intervention.
- Par voie de conséquence de résilier le contrat entre la commune de Birkenwald et Prospectives Urbaines pour la mission de « Révisions allégées N°1 et 2 » (commandes du 09/12/2011 et du 18/07/2013).

De même, les délibérations du Conseil Municipal de Birkenwald en date du 16 juillet 2013 (point 2013-23) concernant les révisions allégées N°1 et 2 seront donc caduques.

Le Conseil est invité à se prononcer.

### Décision du Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5721-1 et suivants ;  
VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

VU les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes

Après avoir entendu les explications de M. KLEIN et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante : **Modification N°1 du PLU de la Commune déléguée de BIRKENWALD** ;
- approuve la convention à intervenir et correspondant à 12 demi-journées d'intervention.
- Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP
- Par voie de conséquence de résilier le contrat entre la commune de Birkenwald et Prospectives Urbaines pour la mission de « Révisions allégées N°1 et 2 » (commandes du 09/12/2011 et du 18/07/2013).

De même, les délibérations du Conseil Municipal de Birkenwald en date du 16 juillet 2013 (point 2013-23) concernant les révisions allégées N°1 et 2 sont donc caduques.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### DCM 2016-90 : Location logement 23 rue Principale Allenwiller – Logement Est

*Point 7*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Il est porté à la connaissance du Conseil qu'il y a une opportunité de louer le logement situé au 23 rue Principale à Allenwiller (Logement Est). Il appartient au conseil d'autoriser cette location et d'en définir les modalités.

### Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de louer à Mme KLEIN Esther, actuellement domiciliée 15 rue Principale SALENTAL, le logement de gauche (log EST) situé au dessus du bâtiment 23, rue Principale ALLENWILLER pour un loyer mensuel (hors charges) de 500 € (cinq cents) payables par termes mensuels, à l'avance au 1er jour du mois.

Ce loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers – révision au 1<sup>er</sup> janvier sur la base du dernier indice connu.

Une avance sur charges mensuelles de 80 € (quatre vingt) sera demandée en supplément (cette avance concerne l'eau, l'assainissement et le chauffage).



Le bail prendra effet au 15<sup>e</sup> octobre 2016, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction de trois en trois ans.

Une caution représentant UN mois de loyer sera exigée.

Le locataire devra également fournir une caution solidaire.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette location et notamment le contrat de bail à intervenir, sur les bases précitées.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### **DCM 2016-91 : Salle plurifonctionnelle de Singrist – Tarifs de Location - Complément**

#### *Point 8*

*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*

Par délibération en date du 17 mars 2015, le Conseil Municipal de Singrist avait fixé les tarifs de location de la salle plurifonctionnelle.

Néanmoins, compte tenu des locations intervenues et à intervenir il y a lieu de compléter le tarif notamment par :

- Un tarif horaire
- Les conditions des locations gratuites

#### **Décision du Conseil Municipal**

Vu la délibération du Conseil Municipal de Singrist en date du 17 mars 2015,

Après avoir entendu les explications de Mme LORENTZ et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De fixer un tarif horaire de location soit 12 € (notamment pour les conventions à intervenir avec des associations et lors de locations courtes pour des enterrements par exemple)
- De Fixer à 500 € la caution dans le cas de location à une association
- D'accorder une location gratuite par an aux associations locales (les charges étant à payer en sus)

Il est rappelé que Mme LORENTZ Béatrice, 1<sup>ère</sup> Adjointe et maire délégué de Singrist est autorisée à signer toutes les conventions de location et d'occupation.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### **DCM 2016-92 : Acquisition terrain accès salle à Birkenwald**

#### *Point 9*

*Rapporteur : Dominique KLEIN*

Dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal à Birkenwald, la commune dispose d'une opportunité de se porter acquérir d'une parcelle jouxtant la parcelle communale et qui pourrait servir d'accès à la salle actuellement en cours de construction.

Les vendeurs, M. GASSMANN Patrick et Mme MAZEAU née GASSMANN Monique sont disposés à céder à la commune la parcelle Section 1 N°369 (Ban annexe de Birkenwald), de 5,66 ares au prix de 11 040 € l'are, soit 62 486,40 € la parcelle. La commune supportera également tous les frais annexes (notaire, frais d'acte, travaux divers...).

Le Conseil est appelé à délibérer.

### Décision du Conseil Municipal

Point ajourné et reporté à une prochaine séance afin de permettre l'examen du dossier par le Conseil communal de Birkenwald.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

#### DCM 2016-93 : Location de terrain à Allenwiller

*Point 10*

*Rapporteur : Roger MULLER*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Sté locale RIEHL Paysages souhaiterait louer une portion de terrain communal situé Section B d'une surface d'environ 900 à 1200 m<sup>2</sup>.

Ce terrain serait disposé à devenir une plate forme de stockage et de traitement de divers matériaux recyclables (bois, pierres...).

Il y aurait lieu de conclure une convention d'utilisation sur la base d'un bail d'une durée de 9 ans (date de début de contrat à définir), sur des périodes de 3 ans tacitement reconductible et moyennant une redevance annuelle de 14 € l'are.

Tous les aménagements nécessaires (sans dégradations majeures du site) seront à réaliser par l'entreprise et seront à sa charge.

### Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de mettre à disposition de la Sté RIEHL Paysages une portion d'un terrain section B (surface exacte à définir) par convention d'utilisation, (date de début à définir) pour une redevance annuelle de 14 € l'are.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette mise à disposition.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

#### DCM 2016-94 : Urbanisme -Informations

*Point 11*

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

#### Commune-déléguée d'Allenwiller

*Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques*

#### Permis de construire :

- M. THOMAS Morgan et Mme FELDER Hélène pour la création d'un double garage contre la façade avant de la maison d'habitation 17 rue d'Obersteigen mais désolidarisé de celle-ci – PC 067 004 16 R0007 – en instruction

Certificats d'urbanisme

- ☒ Maître SCHALLER Etienne pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – 65 Rue Principale - Section 02 Parcelle 234/23 – CU 067 004 16 R0019 – délivré le 30 juin 2016
- ☒ Mme ANDRES Catherine pour un certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) – Rue de la Ceinture - Section 02 Parcelle 66 – CU 067 004 16 R0021 – en instruction

En outre, il a été autorisé à :

- ☒ M. ZIMMERMANN Jean-Paul le 18 juillet 2016, le remplacement de la porte de garage par une porte de sectionnelle brune au 11 rue de la Bergerie
- ☒ M. ZIMMERMANN Guy le 18 juillet 2016, le remplacement de la porte de garage par une porte de sectionnelle brune au 13 rue de la Ceinture
- ☒ M. SCHERTZ Fabien le 11 août 2016, le remplacement des murs de soutènement au 35 rue de Jetterswiller

**Commune-déléguée de Birkenwald**

*Rapporteur : Dominique KLEIN*

Permis de construire :

- ☒ M. LEHMANN Marc pour la construction d'un carport pour la maison d'habitation 7 rue du Général Leclerc - PC 067 004 16 R0006 – en instruction
- ☒ M MAMEAUX Nicolas pour la construction d'une maison individuelle rue de la Chapelle – PC 067 004 16 R0008- en instruction.
- ☒ Mme WITTMANN Juliane et M WENDLING Michael pour la construction d'une maison individuelle rue de la Chapelle – PC 067 004 16 R0010 –en instruction.

Déclarations préalables :

- ☒ M. GASS Jean pour la division de parcelle en vue de construire Rue de la Chapelle - DP 067 004 16 R0021 – accordée le 23 août 2016
- ☒ M. MUHL Pascal pour l'installation d'un carport attenant la maison 1 rue du Heidenkopf - DP 067 004 16 R0028 – en instruction

Certificats d'urbanisme

- ☒ IMMO GEYER pour un certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) – Section 03 Parcelle 286 – CU 067 004 16 R0023 – en instruction
- ☒ SCP CRIQUI MARX pour un certificat d'urbanisme d'information (CUa) – 9 Rue du Général Leclerc Section 01 Parcelle 128 – CU 067 004 16 R0025 – délivré le 02 septembre 2016

**Commune-déléguée de Salenthal**

*Rapporteur : Franck HUFSCMITT*

Déclarations préalables :

- ☒ M. SIFFERMANN Frédéric pour le ravalement de la façade pour la maison d'habitation 1 rue des Jardins - DP 067 004 16 R0029 : en instruction

Certificats d'urbanisme

- ☒ Maître Martin BERNHART pour un certificat d'urbanisme d'opérationnel (CUB) – 15 Rue Principale Section 01 Parcelle 334/118 – CU 067 004 16 R0022 – délivré le 29 août 2016



## Commune-déléguée de Singrist

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

### Permis de construire :

- SCI EBAN M DILEK Ferudun pour l'extension d'une maison d'habitation, modifications des façades (transformation d'une porte en fenêtre, et création de portes-fenêtres remplaçant des fenêtres), création de deux terrasses, création d'un carport et d'un chien assis pour la maison d'habitation 15 rue du 21 Novembre - PC 067 004 16 R0009 – refus le 22 août 2016 (incompatibilité du PLU et recours à un architecte obligatoire)
- M. CHESNE Benoît pour la réalisation d'une extension véranda toiture plate et verrière pour la maison d'habitation 9 Rue des Colchiques - PC 067 004 16 R0011 – accord le 2 septembre 2016
- M. DILEK Ferudun pour l'extension d'une maison d'habitation, modifications des façades (transformation d'une porte en fenêtre, et création de portes-fenêtres remplaçant des fenêtres), création de deux terrasses, création d'un carport et d'un chien assis pour la maison d'habitation 15 rue du 21 Novembre - PC 067 004 16 R0012 – en instruction

### Déclarations préalables :

- M. MAGRON Yann pour la construction d'un mur en limite de propriété au 12 rue des Colchiques - DP 067 004 16 R0022 : accordée le 25 juillet 2016
- M. BOEHM Alain pour la création de deux châssis de toit pour la maison d'habitation 36 rue du 21 Novembre - DP 067 004 16 R0023 – accordée le 02 août 2016.
- M. CHESNE Benoît pour la réalisation d'une extension toit plat avec terrasse pour la maison d'habitation 9 Rue des Colchiques - DP 067 004 16 R0024 – refus (il faut déposer un PC).
- M. COCHARD Frédéric pour la création d'un abri de jardin, la transformation d'un carport en garage et la mise en place d'une clôture au 13 rue des Colchiques – DP 067 004 16 R0025 – accordée le 23 août 2016
- M. ZAHNBRECHER Patrick pour le ravalement de façade au 8 rue du Général Leclerc – DP 067 004 16 R0026 – en instruction.
- M. WOLFF Fabien pour la réalisation d'un mur de soutènement pour la maison d'habitation 2 rue des Moines – DP 067 004 16 R0027 – accordée le 06 septembre 2016
- M. BLANC Clément pour la rénovation de la toiture au 3 rue du 21 Novembre – DP 067 004 16 R0030 – en instruction

### Certificats d'urbanisme :

- SCP CRIQUI pour un certificat d'urbanisme d'information - 13 rue des Moines Section AA Parcelles 365/21 et 366/21 - CU 067 004 16 R0020 – délivré le 21 juillet 2016.
- Maître Jean PHILIPPS pour un certificat d'urbanisme d'information – 2 B Rue du Tunnel Section AE Parcelles 74/15- CU 067 004 16 R0024 – délivré le 02 septembre 2016.

<b>DCM 2016-95 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire</b>
---

*Point 13*

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

## 1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° Enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
01/07/2016	2016-11	13 rue des Moines SINGRIST	Pas de préemption
18/07/2016	2016-12	Rue de la Chapelle BIRKENWALD (terrain section 1 N°60 partie 1)	Pas de préemption
18/07/2016	2016-13	Rue de la Chapelle BIRKENWALD (terrain section 1 N°60 partie 2)	Pas de préemption
27/07/2016	2016-14	Terrains Rue d'Obersteigen ALLENWILLER	Pas de préemption
28/07/2016	2016-15	15 rue Principale SALENTAL (appartement)	Pas de préemption
16/08/2016	2016-16	Parcelles Section B n°173+174 lieu-dit "Rothstueck" SINGRIST	Pas de préemption
13/08/2016	2016-17	Parcelles C N°174/125 et 181/125 Rue d'Obersteigen ALLENWILLER	Pas de préemption
24/08/2016	2016-18	2b rue du Tunnel SINGRIST	Pas de préemption
24/08/2016	2016-19	9 Rue du Général Leclerc BIRKENWALD	Pas de préemption

## 2) Marchés

Le Maire a signé :

- Un marché pour la fourniture d'un point supplémentaire d'électricité dans la cadre de la réhabilitation d'un bâtiment communal à Birkenwald :
  - Fournisseur : ESR (ELECTRICITE DE STRASBOURG RESEAUX)
  - Montant : 2 556,27 € HT
- Un avenant au marché Construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller Lot 4 – Couverture bac acier bardage
  - Fournisseur : SMAC de Strasbourg
  - Montant : 1 264,48 € HT
- Un avenant au marché Construction d'une salle plurifonctionnelle à Allenwiller Lot 3 – Passerelle métallique
  - Fournisseur : EUROMETAL de Colmar
  - Montant : 7 417,50 € HT
- Un avenant au marché Réhabilitation d'un bâtiment à Birkenwald Lot 3 – Couverture Zinguerie
  - Fournisseur : GIESSLER COUVERTURE de Saverne
  - Montant : 1 840 ,70 € HT
- Un marché pour l'effacement des réseaux d'Orange Rue de l'Eglise à Birkenwald :
  - Fournisseur : ORANGE
  - Montant : 2662,- € HT

### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*



**DCM 2016-96 : Informations Diverses***Point 14*➤ **« Grands Anniversaires »**

M. le Maire rappelle qu'il était d'usage dans chaque commune historique d'offrir un cadeau aux personnes fêtant un « grand anniversaire » (à partir de 80 ans puis tous les 5 ans).

Cet usage est naturellement reconduit au sein de la commune de Sommerau (valeur maximum de 80 € (quatre vingt)).

➤ **France Telecom – redevance d'utilisation du domaine public**

Le Conseil Municipal confirme que la redevance d'utilisation du domaine public facturée à France Télécom pour les quatre communes historiques est fixée au montant annuel maximum (montants réactualisés annuellement selon la réglementation en vigueur et les modalités fixées au décret d'application).

**Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.*

*Les secrétaires de séance*

*FRIEDERICH Frédéric*



*KALCK Pascale*



